

## La CGT France Travail ne signe pas l'accord et revendique une réelle augmentation salariale !



L'intersyndicale CGT, CFDT, FO, SNU, SNAP, CFE-CGC a interpellé nos ministères de tutelle pour exiger une augmentation générale des salaires urgente et légitime. Confirmant à ce stade n'avoir toujours aucun budget, la direction générale a annulé la réunion de NAO du 16 avril 2024.

**Pourtant, la direction générale s'est assurée depuis 3 ans d'avoir un budget pour les primes : soit 21 000 000 € pour la prime intéressement et 3 000 000 € pour le Complément Collectif Variable en 2023 ! De son côté, la CGT continue de revendiquer, en lieu et place des primes, une augmentation de rémunération garantie, pérenne, sans condition de présence, ni d'atteinte de résultats.**

**Car cette année, ce sont plus de 10 000 agents qui ont eu leur primes proratisées (voire 0 euros) et sont donc aujourd'hui pénalisés. Pénalisés pour des absences maladie ou juste parce qu'ils sont à temps partiel ...mais aussi pour des absences que la direction n'assimile pas à du temps travail effectif !**

**Cet accord intéressement 2024 est aussi en droit de nous interroger :**

- ➔ En 2023, la direction générale s'était engagée pour que dès 2024 l'accord intéressement proposé le soit sur 3 ans. Une nouvelle fois, l'accord n'est signé que pour un an. **Pourquoi la direction ne veut pas s'engager au-delà ? Y aurait-il un lien avec la mise en œuvre du Réseau et du Comité National Pour l'Emploi, où France travail ne sera qu'un opérateur parmi tant d'autres ?**
- ➔ **La direction a rigidifié les indicateurs** (le ministère estimant que les montants versés en mars 2024 ont été trop élevés !), en augmentant les taux des résultats attendus pour trois indicateurs existants depuis 2021 **ET en ajoutant deux nouveaux indicateurs** (présentisme des agents en formation, sensibilisation des agents à la responsabilité sociétale). **La direction chercherait-elle finalement à s'assurer de ne même pas utiliser le budget alloué pour répondre aux injonctions de réduction des dépenses du ministère de l'économie ?**

Après consultation de ses syndiqués (87% se sont exprimés contre la signature), **la CGT n'a pas été signataire de l'accord intéressement** pour les motifs suivants :

- **La CGT refuse cette mise en concurrence des agents et des établissements**, qui est intolérable pour un établissement public dont les agents exercent des missions de service public. Cette mise en concurrence va aussi être exacerbée avec toutes les expérimentations liées à la loi Plein emploi !
- **La CGT refuse ces primes non soumises à cotisations sociales salariales**, car elles participent à faire baisser les caisses de protection sociale permettant au gouvernement de justifier ensuite ses réformes antisociales pour des motifs budgétaires,
- Pour faire face à l'inflation galopante et la perte de pouvoir d'achat subies par les agents depuis des années, **la CGT revendique, en lieu et place des primes, une augmentation générale des salaires et traitements**, seule garantie d'une évolution pérenne de nos revenus et de notre pouvoir de vivre,
- **La CGT refuse d'être « complice » de cette (absence de) politique salariale, prônée par la direction, avec les discours « c'est mieux que rien ! » ou « c'est ça ou rien ! ».**

L'accord prime intéressement 2024 (dans la branche et dans l'entreprise) s'appliquera puisqu'il a été signé valablement par CFDT, CFE-CGC, FO et SNAP.

Pour la CGT, cet accord ne peut que réduire la capacité de négociation des organisations syndicales lors de la prochaine réunion NAO du 27 mai, la direction considérant que la prime intéressement constitue un gain de revenu pour les agents.

**Pour autant, la CGT continuera à œuvrer pour que l'intersyndicale CGT, SNU, FO, CFDT, SNAP, CFE-CGC reste unie et déterminée à obtenir une augmentation générale des salaires, tel qu'elle l'a déclaré aux ministères de tutelles.**

